



Une complémentaire solidaire, pour quoi faire ?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, le Conseil départemental a décidé de **proposer une complémentaire santé à prix négociés et accessible à tous ses habitants.**

Cette complémentaire s'inscrit dans l'opération "Mon département, ma santé".

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Haute-Vienne est de **renforcer l'accès aux droits** de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical.

L'objectif est de **lutter contre le renoncement aux soins** et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

Notre partenaire Actiom ?

L'association Actiom "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir de meilleures conditions d'adhésion et de couverture : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires... Elle porte les opérations "Ma commune, ma santé" et "Mon département, ma santé".

Le Département de la Haute-Vienne lance



La complémentaire solidaire pour tous

+ D'INFOS SUR
haute-vienne.fr

ou en appelant le
05 57 810 410

"Haute-Vienne santé" est partenaire de l'association Actiom et de l'opération "Mon département, ma santé"



Le Département
facilite l'accès aux soins



La complémentaire solidaire pour tous



+ D'INFOS SUR
haute-vienne.fr

ou
05 57 810 410

Pour qui ?

Pour bénéficier de la complémentaire "Haute-Vienne santé", il faut être :

- > **un particulier et habiter le département** (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département ;
- > **membre de l'association Actiom** (cotisation annuelle de 12 €, soit 1 €/mois, compris dans le prix de la complémentaire).

Quelles couvertures ?

DES OFFRES VARIÉES

- > le choix entre **5 contrats de complémentaires santé**, et jusqu'à **12 niveaux de garanties**, pour répondre aux attentes de chacun ;
- > des solutions pour **les actifs**, ouvertes jusqu'à 60 ans ;
- > des solutions pour **les seniors**, ouvertes à partir de 60 ans **sans limite d'âge** à la souscription ;
- > des solutions **personnalisées** (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...).

DES TARIFS MUTUALISÉS*

- > négociés par tranche d'âge et figés au-delà d'un certain âge ;
- > gratuité dès le troisième enfant ;
- > réduction tarifaire de 5 % pour le conjoint.

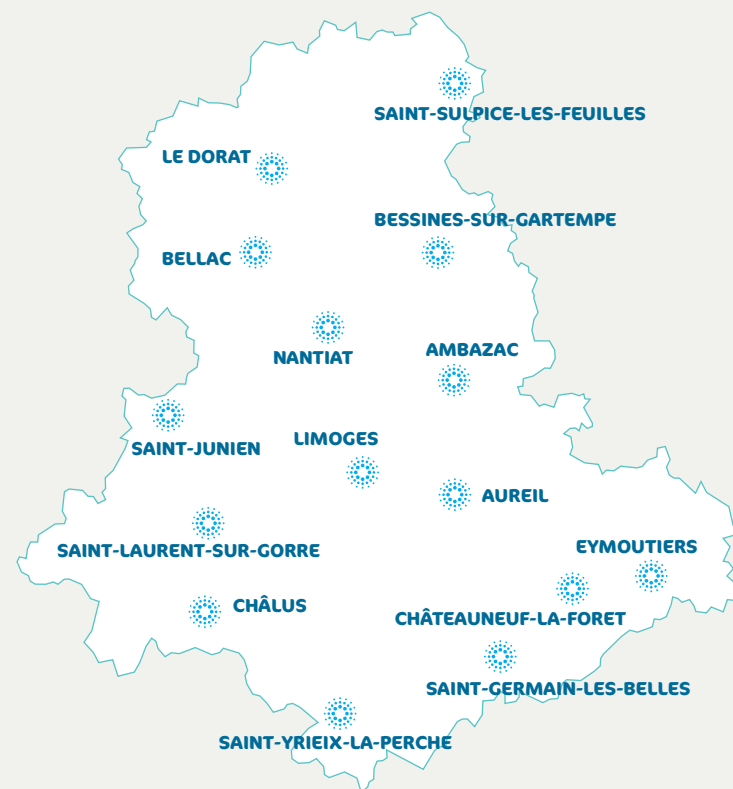
DES AVANTAGES*

- > pas de sélection médicale ;
- > des prestations sans délai de carence ;
- > l'assistance santé 24h/24h ;
- > des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

* Selon la formule choisie

Où se renseigner ? Comment adhérer ?

- > sur **haute-vienne.fr**
Découvrez les garanties et tarifs en ligne, depuis chez vous (lien vers le tarificateur en ligne sur **mondepartementmasante.org**)
 - Simple et facile d'utilisation.
 - Libre d'accès et sans engagement.
 - Gestion des demandes ACS.
- > en appelant **le numéro dédié 05 57 810 410** (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h
 - Infos formules et garanties.
 - Conseil, souscription et suivi du contrat.
 - Aide à l'utilisation des services et outils.
- > en prenant rendez-vous sur **un lieu de permanence**
À partir du 10 septembre, rencontrez votre référent local en prenant rendez-vous au **05 57 810 410**.



LIMOGES

Hôtel du Département

13, rue François Chénieux
> les mardis de 13h30 à 17h30

Maison du Département Les Coutures

4 bis, avenue de Locarno
> les lundis de 13h30 à 17h30

Maison du Département René Coty

24, avenue du Président René Coty
> les mardis de 8h30 à 12h30

Maison du Département Beaubreuil

36, allée Fabre d'Eglantine
> les jeudis de 8h30 à 12h30

AUREIL

Mairie

49, rue des Écoles
> les mercredis de 8h30 à 12h30

AMBAZAC

Communauté de communes ELAN

13, rue Gay-Lussac
> les mercredis de 13h30 à 17h30

BESSINES-SUR-GARTEMPE

Maison du Département

6 bis, Avenue de la Libération
> les mardis de 13h30 à 17h30

BELLAC

Maison du Département

32, rue Vincent Auriol
> les mercredis de 8h30 à 12h30

SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Maison du Département

16 bis, rue Chatain
> les lundis de 13h30 à 17h30

EYMOUTIERS

Maison du Département

7, rue du Pré Thibaud
> les vendredis de 8h30 à 12h30

SAINT-JUNIEN

Maison du Département

2, rue Alfred de Musset
> les jeudis de 8h30 à 12h30

CHÂLUS

Maison du Département

place du champ de foire
> les jeudis de 8h30 à 12h30

CHÂTEAUNEUF-LA-FORET

Maison du Département

7, impasse des thuyas
> les jeudis de 8h30 à 12h30

SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

Maison du Département

17, rue du petit moulin
> les mardis de 8h30 à 12h30

NANTIAT

Maison du Département

56, avenue des pins
> les mercredis de 8h30 à 12h30

LE DORAT

Maison du Département

10, rue de la Croix Parot
> les mercredis de 13h30 à 17h30

SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES

Maison du Département

10, rue Ferdinand Menu
> les vendredis de 8h30 à 12h30

SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Maison du Département

7, avenue Maryse Bastié
> les jeudis de 13h30 à 17h30